



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : le 1^{er} juin 2023
Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de présents : 23
Nombre de votants : 27

N° DEL-2023-3-14

SEANCE DU 07 JUIN 2023

Nature de l'acte :
Finances – subventions

Présents : Mme BENIER, Maire

OBJET :
Demande de subvention
à la Région Auvergne
Rhône Alpes au titre du
Contrat Région Ville pour
la construction d'une
bibliothèque

M. LABRANCHE, Mme JONES, Mme GIOVANNONE-EDWARDS, M. REGARD-TOURNIER, Mme LEON, Mme PIETRZYK, M. CARRY, Adjoint ;
M. DESSAGNE, M. GUIOTON, M. ROMAND-MONNIER, Mme BECHTIGER, Mme LESQUERRE, Mme DOUAI, Mme LAROUX, M. DE VARREUX, M. MILLET, M. THOMAS, M. JOURDA, Mme DUMOLLARD, M. DE MARTEL, Mme VELASQUEZ, M. WATELET, Conseillers Municipaux.

Excusés :

M. LAVOUE, Adjoint au Maire, a donné pouvoir à Mme JONES.
M. BURLET, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à M. LABRANCHE.
Mme DUBURCQ, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à M. REGARD-TOURNIER.
Mme BONIFACIO, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à Mme BENIER.

Pour ampliation
Pour le Maire
et par délégation

Absents :

Mme BEN YOUSSEF-TAKATART, Conseillère Municipale.
M. ORSET, Conseiller Municipal.

Secrétaire de séance :

Mme BECHTIGER.

E X P O S E

Vu le dispositif d'aide de la Région Auvergne Rhône-Alpes « Contrat Région Ville » destiné aux communes dont la population est comprise entre 2 000 et 20 000 habitants,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Madame le Maire informe le conseil municipal que la commune a notifié un marché de maîtrise d'œuvre le 28 mars, au cabinet Caaz architecture, pour la construction d'une nouvelle bibliothèque d'une superficie totale d'environ 400 m² sur le site du parc des Séquoias.

Ce projet est rendu nécessaire par la nécessité de disposer de surfaces supplémentaires pour les activités scolaires et périscolaires dans le bâtiment de l'école primaire des Gentianes ainsi que pour s'exonérer des contraintes d'ouverture de la bibliothèque imposées par sa location dans l'enceinte scolaire.

Le calendrier prévisionnel du projet prévoit un début des travaux à l'automne 2023 pour une livraison du bâtiment à l'été 2024 et une ouverture au public à la rentrée 2024.

Le coût d'investissement total atteint 1 200 000 € hors taxes.

Les modalités de subvention du « Contrat Région Ville » sont les suivantes :

- Montant minimal de la dépense subventionnable : 40 000 € HT
- Montant maximal de la dépense subventionnable : 500 000 € HT
- Le taux de subvention peut au maximum atteindre 40% de la dépense subventionnable
- La subvention régionale maximale est donc de 200 000 €

Pour ce projet, la commune entend solliciter une subvention plafonnée à 200 000 € représentant 16.67% du coût de construction.

Le plan de financement s'établit ainsi comme suit :

Sources	Montant	Taux
Fonds propres	800 000,00 €	66,67%
Emprunts		0,00%
Sous-total autofinancement	800 000,00 €	66,67%
Union Européenne		
Etat - DETR	200 000,00 €	16,67%
Conseil régional	200 000,00 €	16,67%
Conseil départemental		
Sous-total subventions publiques	400 000,00 €	33,33%
TOTAL HT	1 200 000,00 €	100,00%

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES AVOIR ENTENDU SA PRESIDENTE,

APRES AVOIR DELIBERE ET VOTE A L'UNANIMITE,

ADOpte l'opération de construction d'une bibliothèque,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel,

S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,

DEMANDE à la Région Auvergne Rhône Alpes, au titre du Contrat Région Ville, une subvention d'un montant de 200 000 €,

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette demande de subvention.

FAIT A THOIRY,
LE 7 JUIN 2023

LE MAIRE,
Muriel BENIER

Certifiée exécutoire le 09/06/2023
Après dépôt en préfecture de Bourg-En-Bresse
Et publication ou notification le 09/06/2023

